

Les apports professionnels

- La déchèterie, équipée d'une benne éco-mobilier, et qui accepte les apports de professionnels, reçoit les titulaires d'une carte pro dans les conditions habituelles d'ouverture et de dépôt de la déchèterie.
- Le professionnel présente une carte pro fournie par Éco-mobilier*
- Les apports sont gratuits pour les professionnels (pas de facturation par la déchèterie)



*La carte pro est fournie gratuitement par Éco-mobilier sur simple demande. Contactez le 0811 69 68 70 (service 0,05 € / appel + prix appel) ou rendez-vous sur eco-mobilier.fr



Vos vieux meubles ont un avenir

Avec le programme Éco-mobilier

Prochainement dans les déchèteries de Sermaises et Beaune la Rolande.



BENNE MOBILIER

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles qui peuvent être déposés dans la benne mobilier, quels que soient le type, le matériau, l'état.



CHAISES



SIÈGES ET REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE

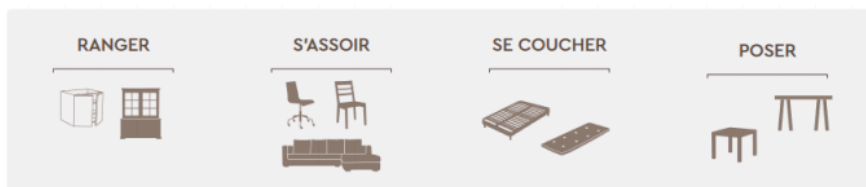


JARDIN



MEUBLES

Tous les meubles sont acceptés



QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :

- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

Le tri des matières est fait par les prestataires d'Eco-mobilier pour les orienter vers le recyclage ou la valorisation énergétique. Les matériaux d'ameublement non valorisables sont acceptés (miroirs...)

Les meubles de rangement doivent être vidés de leur contenu. Retirer les vasques, éviers, éléments électriques encastrés (hottes, plaques)

Des planches de bois ou métalliques provenant d'une étagère sont à mettre dans la benne Eco-mobilier (et pas dans la benne bois ou en benne ferraille).

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles démontés à l'état de planches
- Les meubles avec de la quincaillerie fixée dessus
- Les meubles avec des miroirs, du verre
- Les étagères, les montants de meubles métalliques



On accepte aussi les couettes et les oreillers :

• Quel est le dispositif de collecte pour les couettes et oreillers ?

- Il s'agit d'un dispositif de collecte séparée pour garantir une collecte optimale de ces produits
- Celui-ci est composé d'un support à assembler et d'un lot de sacs associés
- Grâce à ce système, les couettes et oreillers déposés par les usagers seront mieux protégés et pourront donc être mieux triés et valorisés.

Les produits acceptés dans le sac

Couette, couette pour enfant, édredon, oreiller, oreiller ergonomique, oreiller de voyage, traversin, polochon, coussin (y compris coussin à recouvrir), sac de couchage, sur-matelas ne comportant pas d'âme en mousse / latex ou ressort, coussin pour animaux domestiques, relève matelas

Les produits interdits

Plaid, couverture, couvre-lit, dessus de lit, boutis, chemin de lit, tapis, tour de lit, gigoteuse, alèse, protège-matelas, drap housse, drap plat, housse de couette, taie d'oreiller, protège-oreiller, cache-sommier

12

Ne sont pas acceptés :

Déchets bois non mobilier	Accessoires de décoration	Equipements loisir	Autres
<p>Huisseries Portes Volets Parquets Bois de charpente Palette Chutes de bois...</p> 	<p>Bibelots Miroirs Tableaux Cadres photo Rideaux Tapis...</p> 	<p>Sièges auto Poussettes Jeux d'extérieur Pots en plastique...</p> 	<p>Emballages de meubles Vasques Articles ménagers...</p> 